

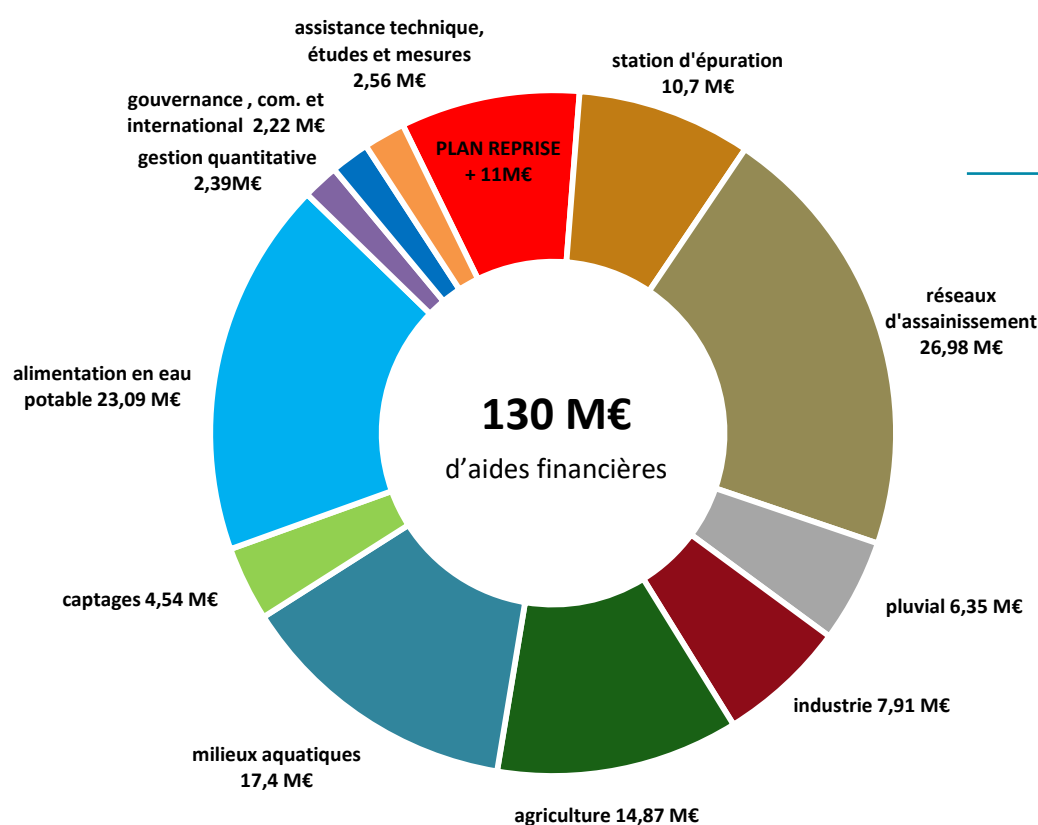
Nanterre, vendredi 26 juin 2020.

130 M€ d'aides financières consacrées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie dont 11 M€ de plus pour soutenir les investissements prioritaires issus du plan de reprise.

La commission des aides, présidée par François Cholley, a examiné **594 projets** portés par des collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie. Elle a délibéré dans le cadre de son programme d'interventions « Eau & climat » [2019-2024] et accordé **130 M€** d'aides financières. Les projets de cette commission ont essentiellement été consacrés aux aides relatives aux réseaux d'assainissement (27 M€), à l'alimentation en eau potable (23 M€) et à la restauration des milieux aquatiques (17,4 M€).

Le volume des aides agricoles est de 14,8 M€ pour les dossiers présentés à cette commission des aides.

Cette commission intègre les mesures du plan de reprise, tout juste approuvé par le comité de bassin, le 23 juin afin de soutenir les investissements prioritaires et augmenter la résilience des territoires. Les mesures qui visent à accélérer la mise en œuvre des projets s'inscrivent dans les objectifs des Assises nationales de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ainsi, environ **11 M€ de plus y sont consacrés** avec notamment, des bonifications pour des projets liés à l'assainissement et la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable dans les zones en tension quantitative et la restauration de la continuité écologique.



Commission des aides :
répartition par grand
domaine, en M €.

La commission des aides a également émis un avis favorable pour 9 nouveaux contrats territoriaux « Eau & climat » afin de fédérer les acteurs sur les territoires à enjeux et d'accompagner des investissements importants (totalisant 180 M€ de travaux), notamment :

- Le contrat *Viticulture durable en Champagne* porté par le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne. Un budget de 25 M€ sera consacré à ce contrat pour la gestion à la source des eaux pluviales, la réduction des émissions de substances polluantes et la préservation de la ressource en eau potable.
- Le contrat *Bassin versant de la Risle et de la Charentonne* porté par l'intercommunalité Bernay Terres de Normandie pour financer la restauration de la continuité écologique, la préservation des zones humides, la réhabilitation de réseaux d'assainissement et la reconstruction de station d'épuration à hauteur de plus de 26 M€ de travaux.
- Le Contrat *Département des Hauts de Seine*, avec un budget de 30 M€ pour accompagner des actions de gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées impactant la baignade et les milieux aquatiques et humides.

ACCOMPAGNEMENT DE NOUVEAUX PROJETS DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DANS LE BASSIN SEINE-NORMANDIE : ZOOM SUR LES LAUREATS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Fin 2019, Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie lançait un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner des projets de collectivités via la mise en œuvre de dispositifs de « paiements pour services environnementaux » conformément aux conclusions des Assises de l'eau et du plan national pour la reconquête de la biodiversité, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire.

L'originalité du dispositif consiste à rémunérer des agriculteurs en fonction du service rendu à la collectivité, pour une action ou un mode de gestion qui améliore l'état de l'environnement.

11 PROJET LAUREATS SELECTIONNES ET PRESENTES EN COMMISSION DES AIDES :

- ◆ **4 lauréats pourraient bénéficier d'un accompagnement des PSE dès 2020** et d'un accompagnement complémentaire tels que l'animation territoriale pour encourager les agriculteurs à s'inscrire dans la démarche, les études, la formation, la communication, l'accompagnement technique des exploitations agricoles.

LE PNR MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN (MANCHE)

LE SIAEP DE LA REGION DE MOLAY LITTRY (CALVADOS)

LA COMMUNE DE NANGIS (SEINE-ET-MARNE)

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS (YONNE)

Une fois les engagements des agriculteurs connus, et les trajectoires des exploitations estimées pour les 5 ans d'engagement (durée du contrat agriculteur/collectivité), les porteurs de projet pourront présenter à l'agence une demande d'aide pour le financement des PSE à l'automne 2020 ou début 2021.

- ◆ **7 lauréats pour préparer la mise en œuvre de PSE en 2021** avec un soutien technique et financier pour les études de préfiguration de la mise en œuvre de PSE.

**Aire d'alimentation de captage Somme –Vesle
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE (MARNE)**

**Aire d'alimentation de captage du PNR du Vexin -
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE L'AUBETTE (VAL D'OISE)**

Aire d'alimentation de Captage Sainteny - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE

LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (REGION PARISIENNE)

Fosse de Melun et Basse Vallée de l'Yerres - SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE

LE PARC NATUREL REGIONAL FORET D'ORIENT

6 Aires d'alimentation de captage prioritaires du Nord Nièvre - CLAMECY

Les projets de territoire définitifs devront être finalisés au 1^{er} semestre 2021 pour un engagement des agriculteurs dans les PSE à partir de la campagne 2021-2022. L'agence validera auparavant les projets au regard de leur ambition. Les porteurs pourront alors présenter une nouvelle demande d'aide fin 2021 pour le financement des 5 années de PSE en fonction des engagements des agriculteurs et de leur trajectoire dans la durée du dispositif.

EN CHIFFRES...

La commission des aides, les résultats attendus.

130 M€

**d'aides financières dont
11 M€** de plus pour les
investissements prioritaires
du **PLAN DE REPRISE.**

**184 km de
rivières** renaturées
ou restaurées.

**9399 ha
DE ZONES HUMIDES**
restaurées.

**76 km de réseaux
d'assainissement**
créés ou modernisés.

41 ouvrages
effacés ou équipés
pour rétablir la continuité
écologique des cours d'eau

9
nouveaux contrats « **EAU &
CLIMAT** » **présentés à la
commission**



**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

LA COMMISSION DES AIDES du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme « Eau & climat » 2019-2024, adopté par le comité de bassin en décembre 2018. La commission des aides est composée de 17 administrateurs de l'agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants des usagers, 3 de l'Etat et 1 du personnel de l'agence.

CONTACT PRESSE

Marie-Anne
PETIT-ANDRIANA.
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74



Suivez notre actualité sur TWITTER
https://twitter.com/Seine_normandie